

**ARRETE N° 44 DU 15 JANVIER 2014**

<p><b>Portant nomination de mandataire de la régie de recettes de la cafétéria « L'ESCALE » du Centre Culturel et Sportif Territorial</b></p>
---

**LE PRESIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**VU** l'arrêté n° 22 du 06 janvier 2012 portant création d'une régie de recettes de la cafétéria « L'ESCALE » au Centre Culturel et Sportif Territorial;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 janvier 2014;

**VU** l'avis conforme du régisseur et du mandataire suppléant ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La personne désignée ci-après est nommée mandataire de la régie de recettes de la cafétéria « l'Escale » pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, du 13 janvier jusqu'au 31 mars 2014 avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Madame Sonia MAHE

**Article 2 :** Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3 :** Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**Article 4 :** Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,



Stéphane ARTANO

Signature du Mandataire – Madame Sonia MAHE

(précédée de la formule «Vu pour acceptation»)

*Vu pour acceptation*

*Sonia*

**Destinataires :**

Direction du centre Culturel et Sportif  
Monsieur Stéphane KERHOAS, régisseur titulaire  
Madame Sonia MAHE  
Service des Finances  
Direction des Finances Publiques  
Préfecture- Contrôle de la Légalité  
Imprimerie Journal Officiel- Publication

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture  
Le 20 JAN. 2014

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12